

LA GAZETTE



LE MOT DU MAIRE

Marie-Joëlle Adrast

Bientôt l'été, déjà la chaleur est là et nous profitons depuis plus d'un mois des jardins fleuris de roses. A ce propos, comme tous les ans, nous organisons le concours des maisons fleuries. Les résultats de 2016 sont détaillés plus loin avec ceux du département. Bon courage alors aux jardiniers qui embellissent notre belle commune aimée de tous. Par contre, la saison nous impose la tonte des pelouses et vous trouverez également dans ce numéro un rappel de nos obligations concernant les bruits de voisinage.

Depuis le début de l'année, nous avons continué de travailler pour notre projet de création de commune nouvelle. Neuf groupes d'élus et non élus se sont réunis de nombreuses fois. Nous sommes arrivés maintenant à la phase de l'écriture de la charte. Elle vous sera présentée avec la synthèse des groupes de travail, lors des réunions publiques à Saint Ouen et Montreuil (la synthèse est à lire en annexe). Nous procéderons ensuite, en 2018, à la consultation citoyenne dont le résultat sera respecté et validé par une délibération des conseils municipaux.

Le 29 mai dernier lors de l'assemblée générale de l'association Bul'de Mômes, un nouveau bureau a été élu. Je tiens à remercier personnellement les précédents membres actifs et fondateurs de cette association qui ont su, depuis de nombreuses années, répondre aux attentes de toutes les générations.

Le service périscolaire, garderie du matin et du soir, financé par la commune et le centre de loisirs financé par la CCVA, sont maintenus. Le service lien social est en phase de réorganisation avec la CCVA.

A la prochaine rentrée, Bul'de Mômes a décidé de ne plus assurer les TAP (temps d'activités périscolaires) du jeudi après-midi. Les horaires scolaires seront donc aménagés en conséquence, après la décision du prochain conseil d'école.

Bonne lecture à tous.

SOMMAIRE

Le mot du maire	page 1
Le conseil municipal	page 2
Les commissions	page 20
La vie associative	page 24
Vivre ensemble	page 31
Informations diverses	page 33
Etat civil	page 36



COMPTES RENDUS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dominique LAMBERT

CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Incorporation de la parcelle c1061 dans le domaine communal

Par arrêté en date du 23 mai 2016, le Préfet d'Indre-et-Loire a transmis aux communes concernées la liste de parcelles sises sur leur territoire dont les propriétaires sont inconnus et qui pourraient être incorporées dans le domaine communal à l'issue de la procédure prévue par le Code général de la propriété des personnes publiques. Sur la commune, seule la parcelle cadastrée section C n° 1061 située « le Puits Rosé », d'une contenance de 2 a 35 ca, est présumée vacante et sans maître.

L'arrêté a fait l'objet d'un affichage pendant une période de six mois à compter du 09 juin 2016, un certificat l'attestant a été transmis à la préfecture. Aucun propriétaire ne s'est fait connaître.

Avant le remembrement réalisé en 1976, la parcelle portait le numéro 864 et appartenait à M. et Mme René BARBIER. La parcelle a été abandonnée au profit d'autres parcelles attribuées à M. et Mme Barbier. Elle n'a pas été attribuée à un autre propriétaire et figure donc au compte +00045 – propriétaire inconnu – sur la matrice cadastrale de 1994 et devient la parcelle C n° 1061 sur la matrice de 1995, toujours au compte +00045.

Le Conseil Municipal décide d'intégrer la parcelle C n° 1061 dans le domaine communal et proposera aux propriétaires riverains l'acquisition de cette parcelle classée en terre sur le relevé cadastral au prix de 1,00 € le m².

Convention de partenariat avec Bul' de Mômes pour l'accueil périscolaire

Mme le Maire précise aux conseillers que la convention de partenariat avec l'association Bul'de Mômes pour l'accueil périscolaire prenait effet au 1^{er} janvier 2014 pour une période n'excédant pas trois ans.

Il convient donc de conclure une nouvelle convention qui fixera les modalités de coopération entre la commune et l'association pour l'organisation et la gestion de l'accueil périscolaire.

L'accueil des élèves est assuré aux horaires suivants :

- de 7h15 à 8h35 du lundi au vendredi
- de 15h45 à 18h30 lundi-mardi-vendredi
- de 16h30 à 18h30 jeudi

Déduction faite des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales et des parents - l'accueil périscolaire mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires n'est pas facturé aux familles - le coût de l'action à la charge de la commune est de 24 000 € selon le budget prévisionnel 2017 fourni par Bul'de Mômes.

Cette contribution sera versée en deux temps : au 15 janvier et au 15 septembre de chaque année.

Demande de subvention FDSR 2017 pour travaux dans école

Les projets de travaux dans l'école susceptibles d'être subventionnés par le Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2017, au titre de l'enveloppe socle sont :

- réfection des toilettes sous le préau pour un montant estimé à 22 000,00 € H.T.
- remplacement de 2 portes (issue secours nord et sud) estimé à 5 660,00 € H.T.

Le montant total des travaux s'élève à	27 660,00 € H.T.
Subvention FDSR – enveloppe socle	13 347,00 €
Autofinancement	14 313,00 €



Admission en non-valeur de la somme de 1442,46 €

La somme de 1 442,46 € correspond à des repas pris à la cantine scolaire par deux élèves de septembre 2010 à mai 2012 ainsi qu'en mai et juin-juillet 2015. La famille a été déclarée en situation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire dans le cadre d'une procédure de surendettement. Cette décision se traduit par un effacement des dettes antérieures au jugement.

Monsieur le Trésorier Principal nous fait savoir que la somme de 1 442,46 € doit être admise en non-valeur.

Avis du conseil municipal sur le dossier de DIG du programme de restauration du bassin de la Cisse et de ses affluents 2017/2021

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et ses affluents a demandé qu'une enquête publique unique soit réalisée sur le territoire des communes membres du 03 novembre au 05 décembre 2016. Cette enquête est relative à la Déclaration d'Intérêt Général des travaux sur le territoire du syndicat et à la procédure d'autorisation Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques et NATURA 2000 des travaux sur ce territoire.

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public comprenait les documents suivants :

- Etude bilan du contrat restauration entretien du bassin de la Cisse 2009-2013 et définition d'un nouveau programme d'actions 2014-2018
- Dossier d'autorisation unique
- Plans avant-projet et fiches techniques
- Rapport de DIG et loi sur l'Eau
- Résumé non-technique
- Atlas cartographique
- Tableau récapitulatif des travaux.

Les travaux classés prioritaires dans la programmation concernant la commune de Saint-Ouen-Les-Vignes sont :

- Restauration de la continuité écologique du batardeau de Sauleux pour un coût prévisionnel de 6 000 € H.T. sans participation des riverains, prévue en 2020
- Restauration de la continuité écologique du Moulin de Launay pour un coût estimé de 12 000 € H.T. entièrement à la charge du syndicat, prévue en 2019,
- Restauration morphologique de la Remberge à la Longueterie évaluée à 35 000 € H.T. à la charge du syndicat, prévue en 2019.

Les autres travaux sont classés secondaires :

- Etude préalable à la restauration de la continuité écologique du moulin de Saint-Ouen estimés à 15 000 € H.T. sans participation des riverains, prévue en 2018,
- Restauration de la continuité écologique du pont de Crouteau pour 1 000 € H.T. prévue en 2020.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le dossier Demande d'Autorisation et DIG relative au Contrat Territorial du Bassin de la Cisse 2017-2021 soumis à enquête publique **avec des réserves** sur le coût prévisionnel des travaux envisagés très élevé (69 000 € H.T. pour Saint-Ouen) et sur leur absolue nécessité.

Questions diverses

Limitation de la vitesse à 70 km/heure entre la Hargandière et l'intersection avec la R.D. 431 : le Conseil Départemental a répondu négativement à la demande de Mme le Maire arguant du fait qu'aucun obstacle ou risque avéré ne justifie une telle mesure. Mme le Maire sollicitera du Département la pose d'une protection pour réduire l'impact d'un choc de véhicule contre l'abri bus.



Travaux rue de la Fontenelle : le chantier se déroule correctement. Un coffret sera installé à l'extrémité de l'impasse du Petit Lieu, le long de la haie de Mme Bienaimé. Les travaux seront interrompus pendant les congés de fin d'année, à compter du 21 décembre.

Travaux réseau eau potable route de Château-Renault : Ces travaux relèvent de la compétence de la Communauté de communes du Val d'Amboise. La conduite principale est remplacée et les compteurs placés à l'intérieur des habitations sont également remplacés et installés à l'extérieur.

Cantine scolaire : les membres de la commission cantine se sont réunis ce soir. M. Marida informe que les parents seront destinataires d'une note comportant les consignes à respecter pour que la pause repas redevienne un moment agréable pour les enfants et les adultes. Les repas fournis par Restoria sont appréciés en grande majorité.

Aide alimentaire : M. Desvaux confie à la mairie le répertoire des structures d'aide alimentaire d'Indre-et-Loire pour informer les personnes en difficulté.

CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017

D.B.M. n° 4 Ouverture de crédit au compte 7391171 – reversement de dégrèvement de taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs

Un mandat doit être émis sur le compte 7391171 – reversement de dégrèvement de taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs – au profit de l'Etat, pour un montant de 168,00 €. Ce compte ne disposant pas de crédit, il convient d'effectuer la décision budgétaire modificative suivante :

Prélèvement de 168,00 € sur le compte 022 - dépenses imprévues – au profit du compte 7391171.

Agrément du nouveau locataire du logement de la boulangerie - Fixation du loyer mensuel à 300,00 €

M. Rodolphe ITEVA a vendu le fonds de commerce de la boulangerie à M. Emmanuel COMMON.

Il appartient à la Communauté de Communes du Val d'Amboise de donner son autorisation pour le transfert du bail au cessionnaire et son agrément à l'acquéreur du fonds de commerce étant donné que le commerce est mis à la disposition de la Communauté de communes.

Le montant mensuel du loyer du logement type 5 est fixé à 300,00 €.

Questions diverses

Mme FEIREISEN, Adjointe à la voirie, est chargée de recenser les petits travaux de voirie à réaliser pour les communiquer à Val d'Amboise. Elle demande à chaque élu de vérifier dans son périmètre d'habitation si des travaux sont à prévoir.

Le problème du trou sur le bas-côté du premier ralentisseur en venant de Pocé-sur-Cisse sera étudié.

Les comptes rendus des premières réunions des groupes de travail sur la fusion St-Ouen – Montreuil seront diffusés sur le site de la commune. Les prochaines réunions sont fixées :

- Finances : 13 mars
- Ecoles-cantines : 21 février
- Gouvernance : 13 février

Travaux murets et escalier d'accès à l'ancien presbytère : Les marches entre le bâtiment et le portillon ont dû être renforcées et les mains courantes doivent être remplacées.

Travaux rue de la Fontenelle : l'éclairage public ne fonctionnera pas temporairement pour permettre le raccordement des nouveaux lampadaires au réseau.

Travaux sur la maison Boutet : l'avancement des travaux révèle des dégradations non prévisibles, notamment la cheminée qui a dû être démontée.



M. Marida adresse ses remerciements à M. Sébastien Pétéreau qui a remplacé bénévolement la serrure et le gond de la porte d'entrée du préfabriqué (garderie).

Projet TUBA de Val d'Amboise : construction d'une piscine et d'un pôle culturel pour un montant de 7,3 M€. Le projet est revu compte tenu de l'opportunité d'aménager en pôle culturel l'ancien internat du lycée disponible depuis la réalisation du nouvel internat dans l'enceinte du lycée Vinci. Cette économie d'1,2 M€ sur l'aménagement des locaux à destination culturelle permettra de construire une piscine répondant aux besoins des activités (scolaires, compétitions, bébés nageurs, plongée, aquagym).

CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2017

Demande de subvention DETR pour travaux de réhabilitation dans l'école

Mme le Maire expose aux conseillers le projet de réhabilitation des toilettes de l'école et de remplacement des portes nord et sud susceptibles d'être subventionnés au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux – année 2017 – catégorie « Bâtiments publics communaux et intercommunaux – investissements liés à l'activité scolaire ».

Les travaux sont estimés à :

Réfection des toilettes sous le préau	23 500,00 € H.T.
Remplacement des portes N et S	5 660,00 € H.T.
Total	29 160,00 € H.T.

Le Conseil Municipal adopte l'avant-projet et arrête les modalités de financement suivantes :

Montant T.T.C. des travaux	34 992,00 € T.T.C.
Montant H.T. des travaux	29 160,00 € H.T.
Conseil Départemental (FDSR enveloppe socle)	13 347,00 €
DETR	5 832,00 €
Autofinancement	15 813,00 €

M. Marida expose qu'un autre projet est à l'étude : la création de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite dans l'ancienne cantine, partie cuisine. M. Bassez, architecte du PACT, a été sollicité pour établir le projet.

Demande de subvention detr pour travaux de réfection du mur de soutènement de la rue de l'aitre vert

Le projet de réfection du mur de soutènement de la rue de l'Aître Vert susceptible d'être subventionné au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux – année 2017 – catégorie « MOBILITÉ DURABLE – Aménagements de voirie et d'espaces publics ».

Ce mur doit être consolidé pour supprimer le risque d'effondrement sur la chaussée.

Les travaux sont estimés à 28 648,90 € H.T. selon le devis de l'entreprise BRIAULT CONSTRUCTION.

Le Conseil Municipal adopte l'avant-projet et arrête les modalités de financement suivantes :

Montant T.T.C. des travaux	34 378,68 €
Montant H.T. des travaux	28 648,90 €
DETR	11 459,00 €
Autofinancement	17 189,90 €



Demande de fonds de concours au SIEIL pour remplacement luminaires rue de la Clarcière et rue de la Bourdonnerie et mise en sécurité de 2 armoires de commande

Seront prévus au budget 2017 les crédits nécessaires pour le remplacement de 20 lampes à vapeur de mercure par des luminaires LED rue de la Clarcière et rue de la Bourdonnerie et pour la mise en sécurité de deux armoires de commande d'éclairage public au château d'eau de la Hargandière et rue de la Clarcière.

Les devis établis par l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE de NAVEIL 41100 s'élèvent à :

Fourniture et pose de 20 lampadaires à LED pour	10 776,00 € TTC
Réfection et pose horloge astronomique de 2 commandes d'éclairage public et remise en état de 7 autres armoires pour	4 068,00 € TTC.

Le SIEIL vient en aide financièrement aux communes par l'attribution de fonds de concours.

Numérotation des logements de Touraine Logement rue Jules Gautier

Touraine Logement demande au Conseil Municipal de déterminer les adresses des logements en construction. La commission Bâtiments-Voirie se réunira prochainement pour étudier le nom de l'allée desservant les logements et les numéros des habitations. Le sujet est reporté à la séance du 23 mars.

Montant des indemnités du maire et des adjoints en référence à l'indice brut terminal

Les indemnités pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoint sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

A partir du 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal passe de 1015 à 1022.

Les indemnités de fonctions des élus sont fixées comme suit :

- Indemnité du maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Indemnité des adjoints : 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Questions diverses

Rapport de mutualisation des services : transmis par Val d'Amboise pour délibération du conseil municipal le 23 mars prochain. Il sera envoyé par mail à tous les élus mais des exemplaires papier sont disponibles en mairie.

Groupes de travail pour la fusion : les comptes rendus seront publiés sur le site de la commune et affichés en mairie après relecture par des personnes extérieures aux groupes pour s'assurer que les termes employés soient précis et ne prêtent pas à une fausse interprétation. Les premières réunions de chaque commission sont essentiellement une collecte d'informations, de questions et un état des lieux. Le premier bilan prévu le 28 février se fera entre élus des deux communes. Il a pour but de revoir si nécessaire le mode de travail et les groupes formés. Tout administré intéressé par le sujet peut adresser ses questions en mairie et/ou intégrer le groupe pour participer au travail.

Accident du 14 février dernier sur la RD 31 : Mme le Maire déplore à nouveau la vitesse des automobilistes sur la portion de cette route et le fait que le Conseil Départemental n'ait pas accepté d'installer une limitation. Une nouvelle demande sera faite dans ce sens ainsi que pour la protection ou le déplacement de l'abribus qui aurait pu être touché lors de cet accident.

Installation des nouveaux boulangers : M. Emmanuel COMMON et sa compagne ont succédé à M. Rodolphe ITEVA depuis le 1^{er} février 2017. Malheureusement, le four est tombé en panne à quatre reprises. La CCVA et la Chambre des Métiers ont contacté M. Common pour étudier l'aide qui pourrait lui être attribuée s'il était dans l'obligation de remplacer le four.

Tri sélectif : Mme Corps fait part des mauvais résultats du tri sur les trois communautés de communes adhérant au SMITOM. Le refus de tri (par erreur ou volontaire) s'élevait à 22 % en 2016, il est à 28 % en janvier 2017. Il a pour conséquence une forte augmentation du coût du traitement des déchets et la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La population doit être de nouveau sensibilisée à l'importance du tri sélectif.



CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

Madame le Maire rend hommage à M. HESS décédé le 26 février dernier qui fut maire de la commune de 2001 à 2008.

Approbation du compte de gestion 2016 du budget général

Le résultat de clôture est le suivant :

Section de fonctionnement : excédent de **205 553,48 €**

Section d'investissement : excédent de **90 425,98 €**

Vote du compte administratif 2016 du budget général

Section fonctionnement

Dépenses : 568 505,63 €

Recettes : 774 059,11 € dont 150 000,00 € d'excédent 2015 reporté

Excédent : 205 553,48 €

Section investissement

Dépenses : 89 616,16 €

Restes à réaliser : 65 556,26 €

Recettes : 180 042,14 €

Restes à réaliser : 18 229,51 €

(dont 32 633,67 € d'excédent de fonctionnement 2015 affecté et 86 385,39 € d'excédent 2015 reporté)

Excédent : 90 425,98 €

Affectation du résultat 2016 au budget 2017

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 constatant les résultats suivants :

Section de fonctionnement : excédent de **205 553,48 €**

Section d'investissement : excédent de **90 425,98 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 comme suit :

- Affectation à l'article 1068 de la section investissement 2017 de la somme de 45 553,48 € pour financer les restes à réaliser de l'exercice 2016,
- Le solde d'un montant de 160 000 € sera repris en section de fonctionnement du budget 2017 à l'article 002 – excédent antérieur reporté.

Vote des 3 taux pour budget 2017

Le projet de budget 2017 a été établi sans augmentation des taux. Le taux de la taxe d'habitation a été augmenté en 2005 (de 14,00 à 15,00 %).

La Direction Départementale des Finances Publiques a fourni l'état 1259 COM (1) qui indique les bases d'imposition prévisionnelles pour 2017 et le montant du produit à taux constants.

	Taxe d'habitation	Taxe foncière	Taxe foncier non bâti
Base	1 158 000	669 500	58 900
Taux	15,00 %	16,50 %	54,25 %
Produit	173 700	110 468	31 953

soit un montant total de 316 121 €.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux votés en 2005 et fixe le montant du produit attendu à 316 121 €.



Vote des subventions 2017 aux associations

Chaque association a déposé une demande de subvention qui a été étudiée par les membres de la commission Finances et du comité consultatif.

Mme le Maire propose d'accorder comme l'année dernière une somme de 160 € pour chaque association et de plafonner la subvention à 4 activités. Le Comité des Fêtes et l'association du Foyer Rural seront remboursés intégralement des frais engagés respectivement pour le feu d'artifice et le repas des Aînés. La commission Finances étudiera cette année un autre mode d'aide financière aux associations.

Amicale des Parents d'Elèves	160 €
Coopérative scolaire (pour le séjour en classe de découverte - 22 € x 27 élèves)	594 €
Association du Foyer Rural – repas des Aînés	1365 €
Activités (plafonnées à 4)	640 €
Association Un Temps Cité	160 €
Association les Amis du Plessis	160 €
Association des Amis de l'Inde et du Monde	160 €
Association l'Art de Vivre	160 €
Comité des Fêtes – feu d'artifice	2 500 €
Activités	160 €
Association des Artilleurs Audoniens	Pas de demande
Association Audosique	Pas de demande
Association Sportezen (fitness + tennis de table)	320 €
Association les Scrapouillettes	160 €
Association Bul'de Mômes (ping-pong)	160 €
TOTAL	6 699€

Deux associations n'ont pas encore déposé leur demande. La subvention ne leur sera versée que si le dossier parvient en mairie.

Le montant total du crédit à inscrire au budget 2017 s'élève à 6 699 €.

N° 2017-03-06 VOTE DU BUDGET 2017	Mme le Maire présente le projet de budget 2017 élaboré par la commission Finances et transmis à chaque conseiller préalablement à la réunion de ce soir.	
	SECTION FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	742 227,00
	chapitre 011 – charges à caractère général	178 786,00
	chapitre 012 – charges de personnel	278 600,00
	chapitre 022 – dépenses imprévues	15 000,11
	chapitre 023 – virement en section investissement	141 654,00
	chapitre 65 – autres charges	62 564,00
	chapitre 66 – charges financières	6 539,00
	chapitre 67 – charges exceptionnelles	700,00
	chapitre 68 – dotations aux amortissements	2 106,89
	chapitre 014 – attribution de compensation	56 277,00



	RECETTES	742 227,00
	chapitre 013 – atténuations de charges	3 000,00
	chapitre 70 – produits des services	36 090,00
	chapitre 73 – impôts et taxes	343 179,00
	chapitre 74 – dotations et subventions	185 987,00
	chapitre 75 – autres produits	11 000,00
	chapitre 76 – produits financiers	451,00
	chapitre 77 – produits exceptionnels	2 520,00
	chapitre 002 – excédent antérieur reporté	160 000,00
	SECTION INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	388 201,86
	Opération n° 10 – Matériel ou mobilier pour école	4 063,00
	fonds de bibliothèque RAR	563,00
	vidéoprojecteur et ordinateur (équipement de 2 classes)	3 500,00
	Opération n° 12 – Equipement et/ou travaux voirie	95 756,00
	matériel défense incendie – remplacement 2 bornes	2 520,00
	réserve souple à incendie	12 000,00
	armoires éclairage public – mise aux normes	7 068,00
	enfouissement réseau téléphone rue de la Fontenelle	39 100,00
	éclairage public rue de la Fontenelle	10 632,00
	remplacement luminaires avec lampes à sodium	10 776,00
	Installation de 2 radars pédagogiques	5 500,00
	réfection chemins ruraux	5 000,00
	garde-fou pont du Mail	3 160,00
	Opération n° 13 - Aménagement locaux scolaires	35 836,00
	Réfection toilettes sous préau école et portes	35 000,00
	Installation 2 chauffages élec dans maternelle	836,00
	Opération n° 14 – Grosses réparations bâtiments	172 183,86
	mobilier urbain (affichage, cendrier, poubelles)	2 500,00
	réfection mur rue de l'Aître Vert	35 000,00
	travaux cimetière (allées, marches, rampe)	15 000,00
	mise en valeur du chêne	1 500,00
	marches et muret entrée presbytère	10 500,00
	Réhabilitation bâtiments	107 683,86
	Opération n° 15 – Acquisition de matériel	19 157,00
	droit utilisation des logiciels Ségilog	2 657,00
	mobilier de bureau	2 000,00
	véhicule pour remplacement camionnette SEAT	12 000,00
	matériel de voirie-outillage	2 500,00



	Opération n° 17 – Acquisitions foncières	3 000,00
	terrains pour création de bâches à eau	3 000,00
	Opérations financières	58 206,00
	dépenses imprévues	15 000,00
	remboursement capital des emprunts	40 156,00
	Reversement subventions ANC	3 050,00
	RECETTES	388 201,86
	excédent de fonctionnement 2016 affecté	45 553,48
	excédent d'investissement 2016 reporté	90 425,98
	FCTVA	70 532,00
	taxe d'aménagement	3 000,00
	virement de la section de fonctionnement	141 654,00
	amortissements	2 106,89
	reversement capital emprunt tabac-presse par CCVA	2 102,00
	produit des cessions (parcelle ZP 172)	11 001,00
	Fonds Départemental de Solidarité Rurale	13 347,00
	Subventions du SIEIL	8 479,51
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,	
	VOTE POUR le budget 2017 tel que présenté par Mme le Maire.	
	Le document est consultable en mairie par toute personne intéressée.	

Avis sur le rapport de mutualisation des services de Val d'Amboise

Présentation du rapport de mutualisation des services produit par la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour répondre aux obligations de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 qui impose aux EPCI de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Le rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Ce rapport a été transmis aux élus préalablement à la réunion. Les missions des groupes de travail étaient de réaliser les diagnostics des pratiques et des besoins puis de définir les projets de mutualisation par thématique.

Cinq secteurs d'étude ont été retenus :

- Les ressources humaines,
- La comptabilité,
- L'informatique,
- Le service juridique/marchés,
- Les services techniques.

Il ressort de ce rapport que la mise en commun concerne essentiellement les services de la ville d'Amboise et de la CCVA plus ceux de la commune de Nazelles-Négron pour l'informatique.



Dénomination de l'allée desservant les logements de touraine logement

Les membres de la commission Voirie-Bâtiments propose la dénomination « allée de la Remberge » pour l'allée desservant les logements neufs et réhabilités de Touraine Logement :

Les logements créés dans l'ancienne maison auront l'adresse suivante :

- 2 allée de la Remberge
- 4 allée de la Remberge

et les logements neufs :

- 1 allée de la Remberge
- 5 allée de la Remberge
- 7 allée de la Remberge.

Le logement qui a son entrée sur la rue Jules Gautier portera le n° 3.

Questions diverses

Sécurité de l'arrêt de bus de la Pinière : le Conseil Départemental va engager une étude relative à la sécurisation de cet arrêt mais n'installera pas de glissière de sécurité qui ne permettrait plus au car de stationner sur cet arrêt. Il sera suggéré au Conseil Départemental de déplacer l'abri bus le long de la rue de la Pinière.

Tags sur la boulangerie : les conseillers, unanimement, condamnent et déplorent cet acte de vandalisme. Ils assurent de leur soutien M. Common et sa compagne qui ont déjà rencontré des difficultés dès la reprise du commerce avec les pannes du four. Une plainte a été déposée en gendarmerie par les services de Val d'Amboise car le commerce est une compétence de la CCVA. Les écritures sur le crépi ne peuvent pas s'effacer. La CCVA suggère de les dissimuler en posant des panneaux destinés à recevoir des informations.

Festival de l'humour : une représentation aura lieu dans le foyer rural le samedi 18 novembre 2017. Une association audonienne est recherchée pour assurer la petite restauration et la buvette.

CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

Adhésion au groupement de commandes initié par les syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

La commune de Saint-Ouen-Les-Vignes a des besoins en matière de fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité.

Les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire) est le coordonnateur.

Le SIEIL, le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Energie d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs.

La commune de Saint-Ouen-Les-Vignes, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes et sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et d'électricité pour ses différents points de livraison énergie.

**Autorisation de mouvement sur le compte 1068 pour rectification de la cession de 2014 de la parcelle ZP 62**

La parcelle ZP 62, bien sans maître intégré dans le patrimoine communal en 2005, a été divisée en 3 parcelles et vendue en deux temps.

En 2014, la cession des deux parcelles ZP 170 et 171 à la SCI ALVIBEL a entraîné la sortie de l'actif de la parcelle ZP n° 62 en intégralité pour la somme de 3,00 € alors que la dernière parcelle n'était pas encore vendue. La sortie des 2 parcelles vendues aurait dû se faire pour un montant de 1,89 €. Il faut donc réintégrer pour un montant de 1,11 € la parcelle ZP 172 vendue en 2017.

Pour rectifier cette erreur, le Trésorier Principal demande l'autorisation de mouvement du compte 1068 pour l'opération d'ordre non budgétaire à réaliser.

Désignation du maître d'œuvre pour travaux de réaménagement des toilettes de l'école

M. Jean-Luc MARIDA, Adjoint délégué aux Affaires scolaires, présente l'offre de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration des toilettes de l'école.

Trois bureaux d'étude ont été contactés mais une seule réponse a été reçue de MANEHOME sis à Pocé-sur-Cisse.

La proposition comprend 3 phases :

- phase préparation pour un montant de 1 000,00 € H.T.
(constitution du dossier, consultation des entreprises, établissement des contrats de travaux)
 - phase exécution : direction des travaux 1 450,00 € H.T.
(réunions de chantier, mises au point techniques, compte-rendu de chantiers, suivi technique)
 - phase réception 550,00 € H.T.
(réception des travaux et levée des réserves)
- Soit un montant total H.T. de 3 000,00 € - 3 600,00 € T.T.C.

Le dossier de réfection des toilettes est passé en commission accessibilité ce jour. Il a été accepté mais les membres de la commission souhaitent que la commune réfléchisse à un aménagement rendant accessible l'ensemble du bâtiment.

Questions diverses

Groupement d'achat énergies avec le SIEIL : le marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel a été confié à la société TOTAL ENERGIE GAZ pour une durée de 2 ans et 7 mois à compter du 1^{er} juin 2017. Le gain estimé pour la commune est de l'ordre de 22,00 %.

Projet de fusion : réunion de bilan le lundi 22 mai prochain avec les élus et les administrés participant aux groupes de travail pour le projet de fusion Saint-Ouen et Montreuil.

M. Desvaux rend compte de la réunion des associations des deux communes qui s'est tenue le 05 mai dernier. L'atmosphère était très conviviale. Il ressort de cette rencontre que les activités des associations sont complémentaires et que chaque association est confrontée à des difficultés de recrutement et d'organisation. Les subventions allouées par les communes devraient être calculées en fonction des activités organisées sur la commune.

Assemblée générale de Bul'de Mômes le 30 mai 2017 : les activités de l'association, hormis les TAP, seront maintenues et gérées par un nouveau conseil d'administration.

Travaux rue de la Clarcrière : l'entreprise AVTP effectue la pose de fourreaux pour le passage de la fibre optique. M. Desvaux signale que les tranchées sont rebouchées mais que l'entreprise ne prévoit pas de recouvrir de terre végétale comme à l'origine. Les véhicules stationnés sur le bas-côté creuseront des ornières dans le remblai argileux. Les riverains se plaignent de ne pas pouvoir accéder à leur habitation et déplorent le manque de signalisation du chantier et des engins laissés sur place. Mme le Maire contactera l'entreprise et FREE, maître d'ouvrage.

Travaux de la commission PLUI de la CCVA : A la suite de cette séance, Mme Truet présentera aux élus l'avancement des travaux réalisés par la commission chargée d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce document doit répondre aux contraintes du SCOT et aux objectifs du PLH.

Deux réunions publiques sont programmées : 29 juin 2017 à 19h au foyer rural de Saint-Ouen-Les-Vignes, 06 juillet 2017 à 20h dans la salle des fêtes d'Amboise.



PROJET DE FUSION MONTREUIL SAINT-OUEN-LES-VIGNES

La réflexion sur le projet d'une éventuelle fusion entre les communes de Montreuil et de Saint-Ouen-Les-Vignes entamée il y a un an se poursuit. La démarche mise en place par les deux municipalités comporte les cinq étapes suivantes :

1. Information préalable.

Réunions d'information,
Recensement des questions, inquiétudes et problèmes exprimés par les citoyens.

2. Mise en place d'une réflexion collective et participative ouverte à tous les habitants des deux communes :

Mise en place de 9 groupes de travail réunissant plus de quatre-vingts personnes.
Réunions des groupes de travail : plus d'une trentaine de séances.
Publication des comptes rendus sur le site internet de Saint-Ouen après relecture par les membres du groupe et par une personne extérieure.
Deux réunions de régulation des groupes de travail :

- un premier bilan de régulation des groupes le 28 février 2017,
- un deuxième point d'étape le 22 mai 2017.

3. Synthèse des travaux :

Elaboration d'une charte de cadrage.

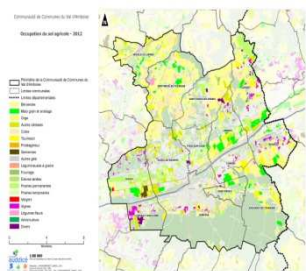
4. Consultation de la population :

Réunions publiques de présentation du projet.
Consultation électorale.

5. Décisions des conseils municipaux :

Les conseils municipaux prendront une décision conforme au résultat du vote des citoyens.

Les deux premières phases ont été réalisées. Lors de la réunion du 22 mai dernier, chaque groupe de travail a présenté une synthèse, fruit d'une réflexion collective et partagée. Vous trouverez en annexe, pour information, les contributions des différents groupes thématiques. Celles-ci concourront à la rédaction de la charte de cadrage.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Anne Truet, adjointe en charge de l'urbanisme

Le conseil communautaire a décidé d'entreprendre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) par délibération du 4 février 2016.

Afin d'intégrer à cette démarche de projet l'ensemble des composantes du développement durable, le préfet porte à connaissance le cadre législatif et réglementaire et le recueil des dispositions qui intéressent le territoire.

La communauté de communes du Val d'Amboise est concernée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT Amboise-Bléré-Château-Renault (ABC)) en cours de révision, dont le projet a été arrêté le 14 novembre 2016. Le PLUI devra être compatible avec les orientations du SCOT ABC révisé.

La communauté de communes est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2015-2021 ; le PLUI devra être compatible sur cet intervalle avec les dispositions du PLH.

Le territoire communautaire est impacté par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Val de Loire – Val de Cisse approuvé le 29 janvier 2001 qui sera mis en révision, comme l'ensemble des PPRi de la Loire moyenne, en concertation avec les élus.

Un Plan de Prévention des Risques Technologiques approuvé le 12 novembre 2012 concerne un établissement du territoire, celui de la société Arch Water Products France implanté sur la commune d'Amboise.

Il résulte de ces documents de planification ainsi que des dispositions législatives et des orientations supra-communautaires que plusieurs objectifs devront être pris en compte dans le projet de PLUI.

Afin de gérer de façon économe, le PLUI doit identifier les capacités de densification et de mutation des enveloppes urbaines en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il doit exposer les dispositions favorisant la densification de ces espaces. Le projet devra s'attacher à organiser l'accueil de nouvelles populations essentiellement à l'intérieur du tissu bâti existant et autour des centres-bourgs en articulant avec la proximité des terres viticoles, agricoles ou maraîchères, la prise en compte des risques d'inondation et technologiques et la nécessité de maîtriser le ruissellement des eaux. Il devra privilégier la reprise des logements vacants, l'urbanisation des « dents creuses » et ainsi mettre fin à l'étalement urbain intervenu au cours des dernières décennies. Il devra favoriser la préservation ou la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

L'attention est attirée sur le fait que le projet urbain devra être défini à partir d'une projection démographique réaliste tenant compte des objectifs fixés par le SCOT et en rapport avec le poids de chaque pôle urbain, notamment avec les équipements, services, commerces, transports, dont transports alternatifs, disponibles ou projetés.

Par ailleurs, conformément à la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR) du 24 mars 2014, le PLUI devra proscrire l'extension de l'urbanisme des hameaux dans lesquels il sera possible, le cas échéant, de combler certains interstices (« dents creuses » qui permettraient éventuellement la réalisation de quelques constructions) dans les enveloppes bâties existantes. Les nouvelles constructions à usage d'habitation ne sont pas possibles dans les écarts non identifiés comme des hameaux structurés, contrairement aux bâtiments nécessaires à l'activité agricole et à certains équipements publics.



Pour atteindre ces objectifs, le PLUI devra intégrer les points suivants :

- un rapport de présentation qui expose notamment à partir d'un diagnostic les besoins, les scénarios étudiés et les choix retenus pour le projet de territoire,
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui fixe de façon formelle les orientations de la politique d'aménagement et les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de la lutte contre l'étalement urbain,
- des orientations d'aménagement et de programmations et des dispositions réglementaires permettant une mise en œuvre efficace du projet de territoire

Le territoire comprenant un site NATURA 2000, le PLUI fera l'objet d'une évaluation environnementale conformément aux articles L.104-2 et R.104-9 du code de l'urbanisme. Cette démarche devra être intégrée dans l'élaboration du projet. Le projet arrêté sera soumis à l'avis de l'autorité environnementale. Il s'agit pour les documents d'urbanisme de la mission régionale du Conseil Général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), localisé à la DREAL à Orléans.

Les acteurs du PLUI s'attacheront à définir une stratégie de développement pour la communauté de communes du Val d'Amboise qui passe par la définition d'un projet partagé avec les communes membres, la population, les services de l'Etat et les personnes publiques associées. Il convient donc de construire la règle d'utilisation de l'espace dans un souci d'économie, d'équilibre et de développement durable.

Extrait du « Porté à connaissance » du 6 avril 2017 de la préfecture d'Indre et Loire.

Deux réunions publiques sont organisées :

- le 29 juin, à 19h à St Ouen-les-Vignes (foyer rural),
- le 6 juillet, à 20h, à Amboise (salle des fêtes).

Ces réunions porteront sur la présentation du diagnostic (atouts et contraintes) ainsi que sur les enjeux de territoire. Des informations sont disponibles sur le site internet de la CCVA (rubrique actualités) et sur les sites dédiés au PLUI (<http://participation.institut-auddice.com/Actualités>).

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

RÉUNIONS PUBLIQUES de concertation & d'information

Jeudi 29 JUIN 2017 à 19H,
Foyer rural - ST-OUEN-LES-VIGNES

Jeudi 6 JUILLET 2017 à 20H,
Salle des fêtes - AMBOISE

ENTRÉE LIBRE

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, présentation et discussions autour des atouts, des contraintes et des enjeux du territoire.

+ d'infos : service urbanisme et planification de Val d'Amboise
02 47 23 47 44 ou sur <http://participation.institut-auddice.com/>
Communauté-de-Communes-du-Val-d-Amboise

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Bul'de Mômes

J-L Marida

A l'origine en 2005, une initiative de parents motivés réunis au sein de l'Amicale des Parents d'Elèves. Ceux-ci, gestionnaires de l'activité garderie de l'école, conviennent de la transférer à une association créée à cette fin. Bul'de Mômes est née. L'association est gérée par des bénévoles, au sein d'un conseil d'administration composé alors de C. Aguay, G. Corps (secrétaire), D. Douard, P. Fournier (président), F. Godeau, F. Hubert, S. Huszti, B. Jouanneau, C. Tessier (trésorière) ainsi que d'un représentant de la municipalité. Elle s'affirme comme association d'éducation populaire intergénérationnelle et indépendante. Elle est reconnue d'intérêt général.



De 2005 à 2016, grâce au dynamisme de ses membres, de ses directeurs et de ses salariés, avec l'appui constant de la Communauté de Communes des Deux Rives, l'association se développe et diversifie ses champs d'activité :

- octobre 2005, ouverture d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH),
- 2006 mise en place d'un Relai d'Assistantes Maternelles,
- 2008 développement du Lien Social à destination des personnes âgées,
- 2012 organisation d'une activité ping-pong,
- 2013, création du centre de loisirs Piori"Terre à Lussault-sur-Loire,
- 2014, prise en charge des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires dans quatre communes. Elle s'inscrit alors, avec l'école et la municipalité, dans un Projet Educatif De Territoire (PEDT 2014-2017).
- 2016, lancement de Pôle XXI, collectif d'associations locales œuvrant dans les domaines de l'animation socioculturelle, de l'écoconstruction, des énergies renouvelables, de l'écotourisme et du numérique.



Début 2017, Bul'de Mômes, c'est la principale activité de Saint-Ouen avec 21 salariés permanents, une quarantaine d'employés temporaires et 95 bénévoles, 1500 bénéficiaires dont 700 enfants, 145 personnes du troisième âge, 450 familles, des services à la population de nos territoires : accueil périscolaire, centre de loisirs durant les congés scolaires, TAP, actions collectives et de soutien individualisé à destination des anciens, la présence d'une population jeune et dynamique en centre bourg, et, ce qui est difficilement quantifiable mais

essentiel, de la chaleur humaine, des échanges sociaux, une ouverture des bénéficiaires à des activités socioculturelles nouvelles.



Aujourd'hui, l'association connaît des difficultés financières d'une part* et relationnelles avec l'un de ses commanditaires –la CCVA – d'autre part. Dans ce contexte, la municipalité qui entretient des relations étroites avec l'association est intervenue à de nombreuses reprises pour s'efforcer de maintenir l'activité TAP mais sans succès après le retrait de Cangey, rétablir le dialogue avec la CCVA, valoriser les activités de l'association dans les commissions concernées de la communauté de communes.

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 30 mai dernier, les participants ont pris acte du déclenchement de la procédure de sauvegarde, du licenciement de 16 salariés, de la démission des membres du Conseil d'administration et de la reprise de l'association par une nouvelle équipe et les 5 salariés qui restent dans la structure. L'enjeu est de concevoir un projet viable autour du périscolaire et des centres de loisirs.



Malgré sa jeunesse, 12 ans, Bul'de Mômes fait partie du patrimoine humain, social et économique de Saint-Ouen. La municipalité se réjouit que l'histoire de l'association continue. Elle entend contribuer à l'écriture de cette nouvelle page. Elle a conscience que les prochains mois seront difficiles et déterminants pour l'avenir. Elle souhaite bon courage à la nouvelle équipe et l'assure de sa bienveillance et de son soutien. Elle tient à remercier tout particulièrement celles et ceux qui, administrateurs, directeurs, animateurs, ont consacré une part de leur vie et de leur énergie à concevoir et mettre en œuvre, conformément aux valeurs qui sont les leurs, des activités au bénéfice des différentes classes d'âge de la population du territoire.

** Arrêts maladie d'animateurs en contrats aidés remplacés par des CDD aux charges plus élevées, intégration des prix des repas imposée par la CAF sans hausse de tarif...*



Mardi 30 mai 2017 Bul'de Mômes organisait son assemblée générale. Vous étiez très nombreux au rendez-vous, physiquement ou par procuration. Nous tenons à remercier tous les Audoniens et les Audoniennes, ainsi que les habitants des différentes communes de la CCVA pour les nombreux témoignages de soutien que nous avons reçus et pour la mobilisation spontanée qui s'est mise en place. Nous remercions également tous les partenaires associatifs, privés et institutionnels qui nous ont gratifiés de leur présence. Une nouvelle équipe d'administratrices et d'administrateurs s'est mise en place et travaille ardemment avec les salariés pour assurer la pérennité de l'association et du plus grand nombre de ses services et activités. Dans ce cadre nous rencontrerons prochainement l'ensemble de nos partenaires pour définir avec eux les suites de nos collaborations.



Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que les activités d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs les mercredis et vacances se poursuivront comme d'habitude. Bien entendu, nous maintenons la mise en place d'activités intergénérationnelles dans le cadre des Accueils de Loisirs, et le niveau d'exigence dans la manière de conduire nos projets pédagogiques.

Nous souhaitons également conserver et maintenir notre engagement sur le territoire et nous investir dans l'ensemble des services, activités, et manifestations auxquels nous participons. Bien entendu, le licenciement économique d'une grande partie de nos salariés pourrait ralentir un peu notre capacité d'action, pour un temps que nous souhaitons le plus court possible. Néanmoins, nous y voyons une forte opportunité pour impliquer nos publics dans la vie de l'association. En effet, nous souhaitons constituer une équipe de membres actifs, c'est-à-dire des personnes qui souhaitent s'impliquer ponctuellement et bénévolement dans l'organisation de temps forts et les activités de notre association. Nous allons constituer une liste de contacts dans ce sens, si vous êtes intéressé(e)s n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information à ce sujet.

Concernant la gestion de l'association, nous rappelons que tous les rapports financiers du commissaire aux comptes, la comptabilité certifiée par le cabinet d'expert comptable et les bilans de nos actions et activités sont disponibles dans les locaux de Bul'de Mômes.

Le nouveau conseil d'administration compte sur le soutien du plus grand nombre et vous invite à vous mobiliser largement. Il existe de nombreux moyens de venir en aide à l'association :

- ✓ En participant aux différentes activités et structures de l'association et notamment les centres de loisirs (ALSH) de St-Ouen-les-Vignes et de Lussault-sur-Loire les mercredis et durant les vacances scolaires. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 juin, les dossiers d'inscriptions sont téléchargeables en ligne.
- ✓ En vous inscrivant au chantier participatif pour aider au montage du Camp Nature Priori"Terre, à Lussault sur Loire, du 22 au 30 juin 2017.

- ✓ En nous rejoignant sur les réseaux sociaux et en relayant nos publications, ainsi qu'en diffusant les flyers papiers et informations relatives à nos activités.
- ✓ En faisant un don à l'association via la plateforme de financement participatif qui sera en ligne prochainement, ou via le formulaire papier qui est disponible dans nos locaux (vos dons sont déductibles dans la limite de 66% de votre impôt sur le revenu, Bul'de Mômes étant une association reconnue d'intérêt général).
- ✓ En rejoignant l'équipe du Conseil d'Administration qui s'occupe au quotidien des démarches nécessaires au bon fonctionnement et à la poursuite des activités de l'association. Les compétences en secrétariat, comptabilité, finances, administration seront appréciées, mais ne sont pas déterminantes, c'est votre motivation et votre implication qui feront la différence. Vous êtes toutes et tous les bienvenu(e)s.
- ✓ En devenant membre de l'association Bul'de Mômes.

Informations pratiques :

- Comme chaque année, les dossiers d'inscriptions concernant les accueils et activités jeunesse sont à renouveler pour l'année scolaire 2017-2018 à partir du 4 septembre 2017. Vous pouvez anticiper dès à présent.
- Une nouvelle Assemblée Générale aura lieu à la salle du conseil municipale de St-Ouen-les-Vignes le mardi 20 juin à 18h30. La nouvelle équipe présentera son travail et ses orientations, ainsi que ses budgets prévisionnels pour les années à venir. Nous soumettrons à l'assemblée des modifications statutaires en vue d'adopter de nouveaux membres du conseil d'administration parmi les partenaires publics, et de modifier le système de gouvernance. Nous pourrions à cette occasion coopter de nouveaux membres individuels au Conseil d'Administration, merci dans ce cas de nous faire part de vos candidatures pour examen.

Activités à venir :

- Une activité de balade nature aura lieu à St-Ouen-les-Vignes, courant octobre 2017.
- Une sortie nettoyage de bords de Loire aura lieu en octobre 2017 également.
- Un concours de belote sera organisé courant novembre 2017.
- Deux repas intergénérationnels auront lieu en octobre et en décembre 2017.
- Nous ferons une sortie au marché d'Amboise en décembre 2017.
- Nous poursuivrons les activités intergénérationnelles « Tous au Jardin » dans les ALSH un mercredi par mois.



Contacts : 02.47.30.82.75

secretariat@buldemomes.fr

www.buldemomes.fr

<https://www.facebook.com/bul.demomes/>

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – Jean-Luc MARIDA

Le premier semestre 2017 a été marqué par quatre sujets.

Deux concernent les bâtiments scolaires :

1. La réfection des toilettes de l'école : le projet vise à réaménager des toilettes datant du début des années quatre-vingts, pour rendre les locaux plus avenants et adaptés au public auquel ils sont destinés. Suite à la proposition établie par M. Bassez architecte, discutée dans les commissions « affaires scolaires », « travaux » et « finances » et à la décision favorable du conseil municipal, un maître d'œuvre a été désigné et les travaux devraient être réalisés durant l'été.

2. Le remplacement de deux portes d'accès de l'école par deux nouvelles huisseries, ouvrant vers l'extérieur, et pouvant être bloquées de l'intérieur de manière à être en conformité avec les nouvelles directives concernant la sécurité dans les établissements scolaires. Suite à la prescription de l'architecte des monuments de France, ces portes seront en bois et non en aluminium comme prévu initialement. Il s'ensuit un surcoût à la charge de la commune.

Les deux autres sont en lien avec la situation de l'association Bul'de Mômes et se rapportent à l'organisation de la semaine scolaire :

1. Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : L'équilibre budgétaire de cette activité reposait sur l'emploi des animateurs durant quatre demi-journées de la semaine dans chacune des quatre communes concernées. Au début de l'année 2017, et compte tenu du contexte des présidentielles, les communes de Cangey, Limeray, Lussault et Saint-Ouen envisageaient la prorogation, pour une année, du dispositif mis en place depuis 2014. La décision s'appuyait sur un sondage mené auprès des parents et des enfants plébiscitant le travail de Bul'de Mômes. Suite au retrait de l'une des quatre communes impliquées, l'équilibre financier était rompu et l'association Bul'de Mômes, qui connaît des difficultés, a décidé de renoncer à prendre en charge les NAP. Cette décision conduit à repenser l'organisation de la semaine scolaire.

2. Organisation de la semaine scolaire :

Deux possibilités étaient envisageables. La première consistait à aménager l'organisation actuelle en alignant l'horaire de fin de classe des quatre après-midi et à faire démarrer le périscolaire à la suite. La seconde procédait d'un retour à une semaine plus courte et à des journées de classe plus longues. Le conseil d'école, réuni le 16 juin, s'est prononcé, à la suite d'une longue discussion, pour la première option. La première heure de périscolaire après la classe (15h30- 16h30), mise en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, sera gratuite pour les familles. Ne voulant pas prendre de décision hâtive, le conseil d'école a choisi de se donner du temps pour réfléchir pendant l'année 2017-2018, en concertation avec les différents partenaires, à un réaménagement plus conséquent de la semaine scolaire dans le cadre d'une éventuelle nouvelle réglementation ministérielle.

Semaine scolaire année 2017-2018 :

. lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 – 12h ; 13h30 - 15h30

. mercredi : 9h – 12h.

JARDINIERES A L'ECOLE - Elèves de CM1 CM2

Cette année, les élèves de CM1-CM2 de l'école primaire de Saint-Ouen-les-Vignes ont décidé, en conseil de classe, d'embellir l'école. La mairie a gentiment financé le projet : nous avons pu acheter des jardinières de différentes couleurs (rose, gris, vert, blanc, violet) et des plantes que nous avons placées dans l'école (sur le pont, les rampes, le portail). Nous remercions encore la mairie.

REMISE DES PRIX DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2016**Samedi 18 février 2017 à 11h00 en mairie**

Je tiens tout d'abord à féliciter toutes les personnes sélectionnées pour ce concours 2016. Les membres du jury ont effectué un passage sur la commune. A l'issue de la notation, ont été retenues les habitations suivantes :

1^{ère} catégorie – Fleurissement avec jardin visible de la rue

1 ^{ère}	M. et Mme DANIAUD Robert
2 ^{ème}	M. et Mme MARCHENOIR Gérard
3 ^{ème}	M. PÉTÉREAU Michel
4 ^{ème}	Mme BARBIER Odette
5 ^{ème}	M. et Mme MAURICE Jean

2^{ème} catégorie – Fleurissement sans jardin (balcon, mur, terrasse)

1 ^{ers}	M. et Mme RENIER Hubert
2 ^{ème}	M. et Mme PASTIER Jacques
3 ^{ème}	M. et Mme CESSAC Jean-Claude
4 ^{ème}	M. et Mme DINOARD Maurice
5 ^{ème}	M. et Mme BISSON Laurent
6 ^{ème}	M. et Mme MARTIN Jacques
7 ^{ème}	M. et Mme CHEVALIER Patrick
8 ^{ème}	M. et Mme DELAUNAY André
9 ^{ème} ex aequo	M. et Mme BLONDEAU Philippe
9 ^{ème} ex aequo	M. et Mme METTON Roger
9 ^{ème} ex aequo	Mme PRIOUX Bernadette

3^{ème} catégorie – Fleurissement de cour, espace vert

1 ^{er}	M. et Mme HELSENS Claude
2 ^{ème} ex aequo	M. et Mme AUDOIN Gérard
2 ^{ème} ex aequo	M. et Mme VONNET Philippe
4 ^{ème}	Mme BAGLAN Yvette
5 ^{ème}	Mme THEIL Simone
6 ^{ème} ex aequo	M. et Mme PETERS Christopher
6 ^{ème} ex aequo	M. et Mme GUILLARD Bernard
8 ^{ème}	M. et Mme PICHARD Pascal
9 ^{ème}	M. et Mme VILLEDIEU Daniel
10 ^{ème}	M. et Mme PURET Alain

J'adresse mes félicitations à Mme THEIL Simone et à M. et Mme RENIER Hubert sélectionnés par la commune pour le concours départemental et qui ont été classés 10^{ème} ex-aequo.



TRAVAUX DE VOIRIE – Marie-Thérèse FEIREISEN

Le 1^{er} semestre 2017 a vu l'achèvement de trois chantiers communaux :

- Place de l'église, réfection du mur et de l'escalier de l'ancien presbytère, reste la pose de la rampe qui sera réalisée prochainement.
- Rue de la Fontenelle, l'enfouissement des réseaux électricité et télécom.



Pour le réseau électricité, le chantier était mené par le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire). La commune a donc profité de cette opportunité pour faire disparaître les lignes téléphoniques aériennes et rénover l'éclairage public : dépose des poteaux béton prise en charge par le SIEIL et, à la charge de la commune, remplacement de l'éclairage par des lampadaires à LED beaucoup moins énergivores.

- Pont de Sauleux, réfection du garde-corps

La réfection du garde-corps du pont du Sauleux (situé sur un sentier de randonnée) a été réalisée par l'entreprise ST3M d'Amboise.

Par ailleurs, un chantier a pu susciter quelques inquiétudes chez les riverains de la rue de la Clarcière, celui entièrement dirigé par le fournisseur d'accès internet FREE : la pose de fourreaux pour la fibre optique de la rue Jean-Antoine Genty à l'antenne FREE qui doit être installée sur le pylône existant de l'antenne Bouygues. C'est la CCVA, gestionnaire de la voirie intercommunale, qui a délivré la permission d'intervention à FREE.



Des travaux sont en cours dans le vieux cimetière : la reprise du mur qui présentait de sérieuses fissures et le remplacement des marches de l'escalier par l'entreprise Touraine Façades.

Sont également programmés par la CCVA l'entretien annuel de voirie mais aussi deux chantiers plus importants : la remise à niveau de la voie présentant un affaissement dangereux dans deux virages, l'un rue de la Clarcière, l'autre route de Fleuray.

La Borne Livr'Libre

Anne TRUET – adjointe -

Cette petite bibliothèque de rue est située dans le « square » entre la Mairie et le bar-tabac-presse « Chez Pattoche ».



C'est une petite bibliothèque de proximité. Elle accueille vos livres. Elle est libre d'accès. Chacun peut déposer ou retirer un ouvrage.

Vous y laissez le livre que vous souhaitez partager, le livre qui vous a plu mais que vous ne souhaitez pas garder, un livre pour enfant, ado, adulte... quel qu'en soit le sujet ou la forme, BD, ouvrage pratique, roman,....

Elle a pour but de permettre à tous d'accéder aux livres, mais aussi de donner une seconde vie aux livres et peut-être, pourquoi pas, d'initier des échanges entre lecteurs.

Elle est gérée par la commune. Son contenu est vérifié régulièrement ; les livres sont estampillés à l'aide d'un auto-collant.



Elle a été offerte gratuitement par le syndicat "Touraine Propre". Elle est fabriquée avec des briques alimentaires recyclées et du plexiglas pour les vitres.

Une « inauguration officielle » aura lieu prochainement.

TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2017/2018



A compter du 1^{er} septembre 2017, la Région Centre-Val de Loire prend la compétence en matière de Transport Scolaire. La gratuité des transports Scolaires est mise en place, seul des frais de gestion d'un montant de 25€/élève seront demandés aux familles (dans la limite de 50€/famille).

Les inscriptions au Transport Scolaire sont possibles
à compter du lundi 15 mai jusqu'au lundi 17 juillet 2017 inclus,
 sur le site : <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/>

Passé cette date, des frais de pénalité de 10 euros seront appliqués aux familles (dans la limite de 20€/famille). En cas de perte ou vol de carte de bus, un duplicata sera délivré moyennant 10 €.

Les cartes de bus seront disponibles au secrétariat de Mairie à compter du 28 août 2017.

ATTENTION, l'inscription n'est possible que si toutes les factures sont réglées.

SITS AMBOISE NORD

Mairie – 37530 POCE SUR CISSE

Tél .02.47.30.08.43

Organisé par l'Association "Un Temps Cité" (U.T.C.),
un **"SALON de la COLLECTION"**
aura lieu le **18 mars 2018**, à **Saint-Ouen-les-Vignes**.

Que vous soyez collectionneur ou simple "curieux", nous aurons grand plaisir à vous y accueillir !

Vous y découvrirez aussi bien l'exposition que la vente de tous objets de collections, de jouets anciens, de B.D., de disques, de timbres philatéliques, d'affiches, de photographies, de buvards, de billets de banque, de fèves, de capsules de Champagne (et autres vins pétillants), de documents anciens (divers papiers, actions, etc), en fait, tout ce qui peut se collectionner ... dans un espace limité (nous n'avons pas prévu de place pour les vrais tracteurs et engins de pompiers, etc ...).

Mais il y aura, aussi et bien sûr, des cartes postales !

Retenez donc bien cette date du 18 mars 2018 ! Merci

Quant aux exposants, ils pourront très prochainement prendre contact avec Michel DESVAUX (02.47.23.27.57).



Le foyer rural souhaite mettre en place une activité randonnée pédestre.

D'une distance de 8 à 10 km et à raison d'une randonnée par mois ou tous les 2 mois.

Au début sur les chemins communaux et plus tard sur les communes environnantes.

Nous espérons commencer en septembre.

Si vous êtes intéressés prenez contact avec :

Gilles Dargouge 02 47 30 18 81 ou Dominique Soulat 02 47 30 17 94

Carton plein pour le théâtre à Saint-Ouen

Comme les années précédentes, la section théâtre du « Foyer Rural », en collaboration avec « L'Art de Vivre » pour les décors, a fait le plein de la salle des fêtes lors des différentes séances programmées fin janvier et début février. Quiproquos et rebondissements ont à chaque fois conquis le public. Merci aux comédiens amateurs et à Anne-Marie le chef d'orchestre sans laquelle rien n'aurait été possible.



CLUB ASTRONOMIE DU FOYER RURAL DE SAINT-OUEN-LES-VIGNES

Sabrina GERMAIN

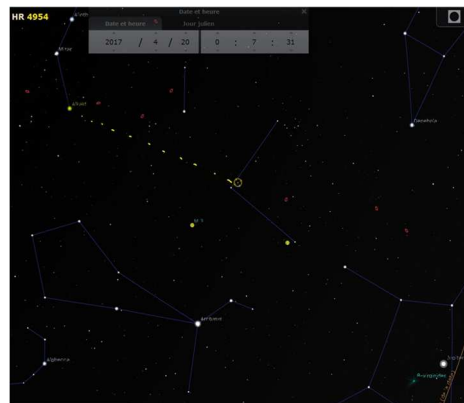
Le 19 avril 2017 un astéroïde a frôlé la Terre



L'astéroïde 2014 JO25 a frôlé la Terre le 19 Avril dernier. Il est passé à une distance de cinq fois celle Terre-Lune, soit à 1,8 millions de kilomètres de la Terre. Il mesurait 650 mètres environ. En observant avec attention le ciel avec un télescope d'environ 300 mm, il était possible de suivre la trajectoire de l'astéroïde qui apparaissait comme un point dans l'objectif. En effet, son déplacement rapide de 30' d'angle en 18 minutes de temps, permettait un repérage dans le ciel par rapport à la voûte céleste (qui se déplace beaucoup plus lentement), ceci avec une bonne carte de son emplacement. Il nous rendra à nouveau visite dans quelques 260 ans. Il n'est malheureusement plus visible.

La sonde Cassini plonge dans les anneaux de Saturne :

Le 26 avril dernier, après 13 ans d'exploration de la planète Saturne, la sonde Cassini a plongé dans l'espace séparant la planète Saturne de ses anneaux. Un premier tour d'orbite réussi ! Avant de plonger dans l'atmosphère de Saturne, où elle se désintégrera le 15 septembre 2017, la sonde Cassini fera 21 autres tours d'orbites de la fameuse planète aux anneaux. Elle effectuera jusqu'au 15 septembre de nombreuses observations grâce à ses douze instruments, qui permettront, on espère, de nombreuses découvertes à 1,4 milliard de kilomètres de notre planète.



Sortie Observation et randonnée :

Des membres de la section astronomie se sont rendus, les 25 et 26 mars derniers, dans les Alpes Mancelles où ils avaient loué un gîte. Ils ont pu pratiquer des observations avec le télescope t300 du club qu'ils avaient emmené et également faire de la randonnée.

Site internet du club :

Retrouvez de nombreux articles déjà parus ou présentés au club par nos membres, les dates de réunions et beaucoup de news sur le site : <http://www.astro-fr-audonien37.fr>

Pour contacter le club astronomie :

Pascal JOUANNEAU

tél : 02 47 30 00 92 ou 06 76 21 58 57

Association UN TEMPS CITE (par Dominique Piazza-Dumay, présidente).**Une famille audonienne dans la tourmente de la grande guerre : la famille Haguenier**

Au-delà du lourd tribut que cette famille a payé à la guerre 1914/1918, transparaît à travers son histoire celle des familles du milieu rural au XIX^{ème} siècle, avec son lot de malheurs, de vie souvent meurtrie et de courage face à l'adversité. La vie des femmes y est particulièrement difficile, ayant à faire leur part de travail agricole mais aussi de tâches domestiques dans un environnement rude, à mettre des enfants au monde et à connaître la douleur de la mortalité infantile.

Originaires du bas Vendômois (Montoire sur le Loir et les Hermites), Louis et René HAGUENIER sont les deux plus jeunes fils de Jean HAGUENIER, installé à la Potagerie à Autrèche.

Les 4 noms de soldats HAGUENIER qui figurent sur le monument aux morts de St Ouen, Arthur, Jules, Paul, René, sont les enfants de René HAGUENIER qui habitait St Ouen. Son frère Louis a perdu au moins 3 fils dans le conflit, dont les actes de décès ont été transcrits à Auzouer en Touraine, leur commune de naissance.

René naît en juin 1851 à Autrèche. Fagoteur et vigneron, il se marie en janvier 1874 à Limeray avec Anne-Marie BOURGUIGNON, couturière. Le couple habite le Haut chantier à Limeray. Malheureusement, Anne-Marie décède 2,5 ans plus tard, en août 1876, 16 mois après avoir donné naissance à une fille, Marie.

Veuf à 25 ans avec un enfant en bas âge, René se remarie 4 mois plus tard, en novembre 1876 à St Ouen les Vignes, avec Léontine, une jeune fille de 21 ans, habitant la Hargandière, mère d'une petite fille de 5 ans, Léontine Julienne, que René reconnaîtra.

A cette époque, le remariage d'un veuf était 2 fois plus fréquent que celui des femmes et le remariage rapide n'était pas mal vu par la société, qui considérait comme indispensable la présence d'une épouse pour les soins aux enfants, la tenue d'une maisonnée et l'aide aux travaux des champs. En revanche, les veuves ne trouvaient à se remarier que si elles étaient encore en situation de procréer ou avaient quelques biens. Ainsi, le deuil pour le décès d'un mari était généralement de deux ans, dont 12 mois en noir sans bijoux, alors que le mari n'avait à porter le deuil qu'un an au plus pour son épouse, dont 6 mois en habit noir. Par ailleurs, nombre de jeunes filles, travaillant à la ferme ou placées, subissaient des violences sexuelles sans possibilité de recours. Le mariage avec un veuf était une solution honorable, voire une chance, dans cette situation difficile. En effet, les grossesses illégitimes, les moins acceptées qui soient, augmentent considérablement en France à cette époque, puisque le pourcentage passe de 1,3 % vers 1740 à 8,7 % vers 1900, avec des variations selon les régions (J.-P. Bardet et J. Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe, t. II, La révolution démographique, 1750-1914*, Paris, Fayard, 1998). L'une des tristes conséquences est le taux important d'enfants abandonnés au 19^{ème} siècle pour illégitimité ou pauvreté, qui s'élevait à 28%.

Après une année de mariage, Léontine met au monde René Albert, né en 1877. S'en suivront alors 12 autres enfants. Au total, Léontine aura 13 enfants de René et ils en élèveront 15. Hélas, seulement 5 filles et 1 garçon vivront au-delà de 31 ans : 4 enfants sur les 13 mourront en bas âge et 5 des 6 fils survivants décéderont sur la période 1914/1918, dont 4 « Morts pour la France » :

- René Albert , né en 1877, décédé en 1953 , à 76 ans ;
- Alphonsine, née en 1879 et décédée en 1973, à 94 ans ;
- **Paul, né en 1880 et décédé en 1917 , à 31 ans ;**
- Marcel, né en 1982, décédé en 1888, à 6 ans ;
- Marcelline, née en 1884 , décédée en 1890 à 6 ans ;
- Henriette, née en 1886, décédée en 1984 à 98 ans ;
- **René, né en 1888, décédé en 1917 à 29 ans ;**
- **Jules, né en 1889 , décédé en 1914 à 25 ans ;**
- Maxime, née en 1890 , décédé en 1902 à 2 ans ;
- **Arthur, né en 1891 , décédé en 1918 à 27 ans ;**
- Arsène, né en 1893, décédé en 1917 à 24 ans ;
- Dominique, né en 1894, décédé en 1894 à 22 jours ;
- Ernestine, née en 1896 et décédée en 1980 à 84 ans.

Léontine est morte en avril 1901, à l'âge de 45 ans. Elle est représentative de ces femmes de la campagne qui, mères de familles nombreuses, travaillaient à la ferme, ajoutaient parfois des travaux saisonniers, telles que les butelières de Touraine qui portaient sur le dos le butet, la petite hotte dans laquelle elles remontaient dans les vignes la terre dévalée du plateau, tout en gérant la maisonnée bien garnie d'enfants. René est décédé en 1932, à Luché Pringé, dans la Sarthe, à l'âge de 80 ans. Il aura eu le malheur de connaître la perte de 5 de ses 6 fils survivants pendant le conflit de 1914/1918, le 6ème étant trop âgé pour être mobilisé. Tous, comme l'essentiel des hommes du milieu rural, étaient soldats de 2ème classe dans l'infanterie, à l'exception d'Arthur, commis d'administration.

Les soldats de la famille Haguenier dans la 1ere guerre mondiale, une famille décimée par la grande guerre de 14/18 :

-**Paul**, né en 1880, vigneron, s'était marié à Nazelles le 29 avril 1905. Réserviste , il était soldat au 330ème régiment d'infanterie et relevait de la classe 1900. Le 330e R. I. est mobilisé à Mayenne le 4 août 1914.

Le régiment d'active quitte la garnison le 5 août pour Verdun, le régiment de réserve le suit de près, et le 330, embarqué le 9, arrive le 11 à Charny (6 kilomètres nord de Verdun). L'effectif est de 2104 officiers et hommes de troupe. Le plan de mobilisation le range dans la IIIème Armée (général Ruffey).

Paul est mort le 1^{er} septembre 1917 à **Moronvilliers**, dans la Marne, sur le champ de bataille. Cette commune a fusionné en 1950 avec sa voisine, pour devenir Pontfaverger-Moronvilliers. Le village a été détruit lors de la 1ere guerre et s'est vu décerné la croix de guerre. Durant l'année 1917, auront lieu des attaques et contre-attaques successives des 2 fronts qui s'étaient étalés sur le massif des monts de Champagne, l'offensive française visant à détruire les stocks de gaz allemands et empêcher toute progression. Fin septembre, les projets d'envergure allemands seront abandonnés et le front se stabilisera, après de lourdes pertes.

- **René**, 7ème enfant, né en 1888, réserviste de la classe 1908, est décédé le 22 décembre 1914 à l'hôpital de Bar-le-Duc, des suites de la fièvre typhoïde, 4 mois après le début de la guerre. Il était soldat de 2ème classe du 82ème régiment d'infanterie, 11ème bataillon, qui a participé à la bataille de la Marne en 1914. Mention « Mort pour la France ».

La promiscuité et l'insalubrité de la vie dans les tranchées, les factions, les marches ou les assauts sous la pluie et dans la boue, le surmenage physique, les poux, la malnutrition, la difficulté à dépister les premiers symptômes, la réintégration des tuberculeux réformés avant guerre... autant de facteurs qui, pendant la guerre, vont favoriser le développement d'épidémies de tuberculose, dysenterie, typhus, fièvre typhoïde, scorbut.... Si peu à peu le Service de santé prend conscience de l'importance de l'hygiène pour éliminer les différentes maladies qui

coexistent chez les soldats, pour une partie du personnel médical, le blessé de guerre, seul, est digne de considération. Bien souvent, le malade est renvoyé dans ses foyers. La fièvre typhoïde a été la maladie infectieuse la plus meurtrière pour les troupes françaises. Ayant débuté dès les premières semaines de guerre, l'épidémie atteignait un pic en novembre et décembre 1914 avec 14 000 nouveaux cas par mois dans l'armée française. Redoutant une épidémie, on s'efforce de l'enrayer en vaccinant les soldats. Au final, elle ne provoque pour la durée du conflit que 15 211 décès sur 125 000 cas, soit l'effectif d'une division, au lieu du million qui aurait pu être redouté ; c'est la première fois en France qu'un vaccin a été massivement et rapidement utilisé. Malheureusement, René, atteint peu après le déclenchement de la maladie, n'a sans doute pas pu en bénéficier ;

- **Jules**, 8ème enfant, né en 1889, s'est marié, ironie du destin, le 23 décembre 1912 à Verdun. Il appartenait à la classe 1919 et était réserviste. Soldat de 2ème classe, il relevait du 66ème régiment d'infanterie, 1^{er} bataillon. Ce régiment est parti du lycée Descartes, à Tours le 5 août 1914. Jules est décédé à Mourmelon-le-Grand, dans la Marne, le 6 octobre 1914, de blessures de guerre. Il avait probablement participé à la bataille de la Marne, enclenchée en septembre.

- **Arthur**, 10ème enfant, né en 1891, de la classe 1911. Il fait partie de ces soldats sous les drapeaux depuis octobre 1911, qui n'ont pu rentrer dans leurs foyers à l'issue de leur service militaire, la mobilisation ayant été déclarée les derniers jours de leur période. Il est décédé le 10 octobre 1918 à la Hargandière, à St Ouen, de grippe, soit après avoir servi 7 ans dans l'armée. Sans doute est-il décédé plus précisément de grippe espagnole, pandémie qui a marquée les derniers mois du conflit, la 2ème vague apparue de la maladie en juillet 1918 ayant été très meurtrière. Véritable saignée démographique, la grippe espagnole touche aussi bien les civils à l'arrière que le front. On attribue à cette grippe la mort d'environ 30 000 soldats français en une année. Dans les hôpitaux de campagne débordés, les malades utilisent un lit au détriment d'un blessé et sont en général congédiés sans autre forme de procès, allant souvent mourir au pays natal.

Arthur appartenait à la grande section de commis et ouvriers membres de l'administration.

Il existait en août 1914 25 sections de commis et ouvriers militaires d'administration (C.O.A). Chaque section de C.O.A est affectée à un corps d'armée dont elle porte le numéro. Ces unités comprennent des boulangers, des meuniers... qui sont chargés de la fabrication et de la manutention du pain et des farines destinées aux troupes tout en assurant la conservation des vivres dans les corps d'armée. D'autres gèrent l'état des chemins de fer. Ces troupes suivaient les armées en campagne. D'autres encore C.O.A étaient rattachés au bataillon d'ouvriers d'artillerie, qui eux étaient formés pour l'entretien, dans les forts, des pièces d'artillerie sous tourelles ou sous casemates.

Il n'est pas fait mention sur le monument aux morts d'**Arsène HAGUENIER**, né en mars 1893, célibataire, appartenant à la classe 1913, déclaré bon pour le service et décédé le 13 janvier 1917 à la Hargandière, à St Ouen. Il n'est pas non plus répertorié dans la base du ministère de la défense, « Mémoire des hommes », qui répertorie « les Morts pour la France » et admet ne pas être exhaustive. Cette **mention, créée** par la loi du 2 juillet 1915, honore la mémoire des victimes de guerre et est attribuée, sur demande, dès lors que la preuve est rapportée que le décès est imputable à un fait de guerre (blessure ou maladie contractée pendant le conflit), que ce décès soit survenu pendant la guerre ou ultérieurement. Ainsi, décédé chez lui, Arsène fait-il partie de ces oubliés de la reconnaissance nationale ou son décès n'est-il pas lié à la guerre ? Le service de santé de l'armée française comptait tous les blessés qui passaient par ses hôpitaux, mais bon nombre d'entre eux ont été directement évacués vers l'arrière. Parmi eux, combien sont morts après coup, de leurs blessures, sans être répertoriés ?

5 fils de Léontine et René sont partis à la guerre et n'ont pas survécu : une tragédie humaine emblématique de cette tuerie que fut la Grande Guerre. 5 frères engloutis dans le tourbillon de 14/18...

Les Scrapouillettes, jeune association audonienne de scrapbooking, fête cette année ses cinq ans d'existence.

Cette année encore, nous nous sommes retrouvées à raison de deux réunions mensuelles pour créer, échanger des idées, des techniques et du matériel dans une ambiance toujours très conviviale.

Voici deux exemples de projets menés au cours de nos retrouvailles.



une lanterne



un attrape -rêves

Les marchés de Noël de Negrón et de Pocé sur Cisse ont également constitué un temps fort puisqu'ils ont été l'occasion d'exposer et de vendre une partie de nos créations. Un beau succès renouvelé.

Nous sommes également très heureuses de vous annoncer la naissance d'un nouvel événement festif sur notre commune.

Avec le soutien précieux du Comité des Fêtes de Saint-Ouen-les-Vignes, nous travaillons avec enthousiasme à la création d'un **marché créatif et gourmand** qui aura lieu le **2 décembre 2017**, en lien avec l'école de notre village.

Nous serons entourées d'artisans (de bouche et d'art) et artistes locaux. En avant première, nous pouvons déjà vous annoncer la participation amicale de Martine LE COZ et Philippe BRUN, sculpteur.

A vos agendas!

Contact: Mme Forrez 0951567304

Billet de (mauvaise) humeur...

Saint-Ouen est une petite commune rurale d'un peu plus de 1000 personnes qui offre à ses habitants un cadre de vie agréable à proximité d'une ville animée par le tourisme. Contrairement à d'autres villages de la même taille, Saint-Ouen a la chance de bénéficier, en plus d'entreprises agricoles et artisanales, de quatre activités commerciales : une boucherie-charcuterie, une boulangerie, un café-tabac et un hôtel-restaurant. Celles-ci existent grâce à la qualité des produits et des services proposés ainsi que du travail de celles et de ceux qui les exercent.

Récemment, l'une de ces entreprises a changé de propriétaires. Un jeune couple, Nicola et Emmanuel, a racheté le fonds de commerce de la boulangerie après le départ, pour La Réunion, de M. Itéva. Environ un mois après leur installation - marquée par des pannes du four, une coupure d'électricité un dimanche matin et, plus récemment, d'une fuite d'eau - les murs et les portes de la boulangerie ainsi que du logement ont été tagués au cours de la nuit du 5 au 6 mars dernier. Nous pouvons avoir honte de l'accueil fait à ces jeunes qui venaient d'arriver dans notre commune pour contribuer à sa vie économique et permettre à tous ses habitants de disposer, sur place, de produits frais et artisanaux. Difficile de comprendre le manque de courage de celui ou de celle qui s'exprime ainsi, son incapacité à mettre en mots ce qu'il ou elle ressent et à l'exprimer ainsi, de nuit, par des gestes anonymes. Quelle image notre communauté donne-t-elle d'elle-même !

Les enfants de l'école ont su, de manière spontanée, transmettre des messages émouvants à Nicola et Emmanuel. La municipalité et les Audoniens dans leur ensemble condamnent ces gestes stupides dont ceux-ci ont été victimes et tiennent à leur faire part de leurs encouragements et de leur appui pour leur installation dans la commune.

On peut regretter, dans une période de difficultés financières, que des deniers publics soient utilisés, non pour améliorer notre cadre de vie, mais pour effacer des dégradations volontaires. En effet, la boulangerie appartient à la Communauté de Communes du Val d'Amboise et le logement appartenant à la commune de Saint-Ouen. C'est nous tous qui finançons les travaux de réhabilitation comme nous payons les dégradations des deux lavoirs, des affiches du plan vigie-pirate ou des panneaux indicateurs pliés ou renversés.

VAGABONDAGE ANIMAUX - – Marie-Thérèse FEIREISEN

Un autre souci récurrent, c'est celui des animaux domestiques errant sur la voie publique. Et de toutes tailles : cela va de la poule au cheval, en passant par les chiens, les bovins et même un petit bouc !

Bien sûr, il y a des « évasions » accidentelles, exceptionnelles. Mais, bien souvent, c'est l'insouciance des propriétaires d'animaux qui est en cause – un portail mal refermé, une clôture en mauvais état...

Outre les dégâts que peuvent provoquer ces animaux, un problème plus grave est le risque d'accident, d'autant plus que notre commune est traversée par une route départementale fort fréquentée et par celle du centre bourg. Lorsque des animaux errants se retrouvent à proximité et même, carrément, sur ces voies, on peut tout craindre. Si l'animal est généralement la première victime de l'accident (ce qui est déjà très regrettable) il peut aussi en causer d'autres et c'est bien le propriétaire de l'animal qui, dans ce cas, est responsable

Aux beaux jours, rappel de quelques règles de vie

« Oh les beaux jours ! ». A chaque printemps est rejouée la même pièce. Du soleil, des fleurs, une végétation conquérante et... à toute heure, des bruits de tondeuses, de débroussailleuses ou d'autres outils avec parfois en trame de fond les aboiements des chiens du voisinage ! Ce qui justifie le rappel de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013 qui régleme la vie collective :

1. *« Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils, tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, compresseurs... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité ne peuvent être effectués que :*

- . les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,*
- . les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,*
- . les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h.*

2. *Tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux, en particulier de chiens ou d'animaux de basse-cour, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ».*

Terrain de jeu pour les plus jeunes, de promenade pour les adultes, l'île et ses abords ne constituent pas un espace dévolu aux déjections canines. Des sacs seront prochainement mis à la disposition des propriétaires de chiens pour permettre aux plus imprévoyants de recueillir les déjections de leur animal préféré et préserver ainsi la propreté et l'hygiène des espaces publics de la commune.

VIGILANCE INCENDIE

La faible pluviométrie des derniers mois conjuguée à la canicule du mois de juin nous exposent à un risque élevé d'incendie. On dénombre déjà plusieurs feux d'importance non négligeable dans les communes avoisinantes.

Ces catastrophes peuvent être évitées par des gestes simples et l'application de mesures élémentaires et de bon sens. Chacun d'entre nous est acteur de la prévention.

Débroussailler : L'intensité du feu diminue lorsqu'il arrive dans une zone débroussaillée et il sera maîtrisé plus facilement. Dans de nombreuses régions de France, le débroussaillage est devenu obligatoire.

Eliminer les imprudences qui représentent la principale cause de départ des feux :

- mégot de cigarette jeté par la fenêtre de la voiture (rue de Gerbault au mois de mai),
- brûlage sauvage au fond du jardin (encore constaté au mois de juin avec une température de 35°C !),
- barbecue dans zone à risques, et toujours avec un tuyau d'arrosage à portée de mains
- Engins festifs du 14 juillet (pétards, feu d'artifice, lampions, ...)

DES AIDES POUR LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS DES PARTICULIERS : c'est le moment d'en profiter !

Parmi les diverses aides financières et fiscales en faveur des travaux de rénovation thermique, celles attribuées par l'ANAH sont particulièrement importantes. Pour les propriétaires d'Indre-et-Loire, c'est le moment d'en profiter. Pour 20 000 € de travaux, elles permettent aux propriétaires de bénéficier d'une subvention au minimum de 10 600 € et au maximum de 14 000 € soit plus de la moitié des dépenses. Pour certains propriétaires, ces aides vont permettre la réalisation des travaux et pour d'autres, la possibilité d'en engager davantage pour profiter d'un meilleur retour sur investissement.

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire ainsi que certaines Communautés de communes telles que Gâtine et Choissilles – Pays de Racan, Loches Sud Touraine, Val d'Amboise et Chinon Vienne et Loire peuvent accorder FA

N'hésitez donc pas à informer vos administrés. La démarche est simple : contacter SOLIHA. Un simple appel permet de vérifier l'éligibilité aux aides.

SOLIHA est l'opérateur unique intervenant sur l'ensemble des communes du département d'Indre-et-Loire. Son rôle est d'accompagner les propriétaires dans le montage de leur projet : conseils, diagnostics thermiques, montage des dossiers de financement, gestion éventuelle de la trésorerie de chantier.

Renseignements : 02 47 36 25 50 ou contact.indre-et-loire@solihha.fr

Obtenir un diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le principe de la VAE : faire reconnaître les acquis de ses expériences professionnelles par l'obtention d'un diplôme.

Vous voulez en savoir plus sur la VAE ? J'y ai droit ? Comment ça se passe ? Combien de temps ça dure ? Comment je pourrai être financé(e) ?...

Vous voulez savoir si c'est adapté à votre situation ? Quel diplôme je pourrai obtenir ? Est-ce que c'est intéressant pour mon parcours ?

Le Point Relais Conseil de la mission locale vous accueille pour une information collective sur la VAE le : **Vendredi 16 juin 2017 à 9h30.**

Dans les locaux de la Mission Locale Loire Touraine située sur l'Ile d'Or à Amboise : pôle jeunesse B. Schwartz 19, rue de l'Ile d'Or.

Merci de confirmer votre venue au 02.47.30.41.64 et venez munis d'un CV

Jeunes lycéens étrangers Allemands, Mexicains, Slovaques, cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Paul, jeune allemand résidant au cœur de l'Allemagne, a 15 ans. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017. Il aime faire du sport et du piano, regarder des films et courir. Il étudie le français depuis 4 ans et rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Ignacio, jeune mexicain de 15 ans, a de nombreux hobbies : Il pratique le basketball, adore le théâtre, visite des musées, voyage, cuisine et fait du camping. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Simona, jeune slovaque de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017. Elle aime cuisiner, faire du sport, lire, et regarder des films. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !



Renseignements :

Annette & Dominique RONDELOT – Descartes

02.47.92.46.05 / 06.71.82.16.38

clown_je@hotmail.fr

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Magali Guinet - 02.99.46.10.32

magali@cei4vents.com

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE - www.saint-ouen-les-vignes.fr

LUNDI	8 h 00 – 12 h 00	/14h00 - 18h00
MARDI	8 h 00 – 12 h 00	/FERMÉ
MERCREDI	8 h 00 – 12 h 00	/FERMÉ
JEUDI	8 h 00 – 12 h 00	/14h00 – 17h00
VENDREDI	8 h 00 – 12 h 00	/FERMÉ
SAMEDI	8 h 00 – 12 h 00	/FERMÉ

PERMANENCES DES ELUS

Mme ADRAST Marie-Joëlle, Maire

samedi matin et sur rendez-vous

Mme FEIREISEN Marie-Thérèse, Adjointe Bâtiments-Voirie-Assainissement

mardi de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous

M. MARIDA Jean-Luc, Adjoint Affaires Scolaires et Sociales

vendredi de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous

Mme TRUET Anne, Adjointe Environnement-Urbanisme

mercredi de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous

LIEN SOCIAL (pour les + de 65 ans)

Possibilité de contacter Bul'de Mômes au 02.47.30.82.75

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Mme BATAILLY, Tél : 02 47 30 48 48

Permanences à la mairie de Saint-Ouen les 1er et 3ème jeudis de chaque mois de 11h à 12h.

NUMEROS UTILES

Bul' de Mômes, service jeunesse : 02.47.30.82.76 - www.buldemome.fr

ERDF : 0.972.67.50.37

GrDF urgences : 0.800.47.33.33

Veolia eau : 0.969.32.35.29

DATES A RETENIR

Samedi 24 et dimanche 25 juin : Festival BD.

Jeudi 29 juin : Réunion PLUI 19h au foyer rural.

Samedi 1^{er} juillet : Kermesse de l'école à partir de 14h et de 15h pour le spectacle dans la cour de l'école.

Dimanche 10 septembre : Randonnée UTC « Autrèche insolite : la villégiature des Archideacon » à partir de 8h au foyer rural.

Dimanche 1^{er} octobre :

Repas des Aînés 12 h au foyer rural.

Concert ensemble vocal Lumen Laulu 17h église.

Samedi 2 décembre : Marché créatif et gourmand au foyer rural et à la mairie.

Dimanche 18 mars 2018 : Salon de la collection au foyer rural.



Avec nos félicitations

Tyméo ESNAULT GARZON	38 allée des Hautes Masnières	né le 08 février
Alexis GROTA BARRIO MOMPON	35 allée des Hautes Masnières	né le 11 février
Paul BOISSÉ	20 rue des Masnières	né le 12 février
Timéo RENARD GENETAY	44 rue Jules Gautier	né le 06 juin



Avec nos vœux de bonheur

Romain GALLIOT et Maïté ROGUET	13 rue de la Montagne	mariés le 13 mai
--------------------------------	-----------------------	------------------



Avec nos regrets

François HESS	7 route de la Renauderie	décédé le 26 février
Simone DUHAMEL veuve RIGAUD	31 rue de la Montagne	décédée le 26 mars
Germaine HAUSSEPIED veuve RIANDIÈRE	131 route de Château-Renault	décédée le 06 avril
Jacques RONFLARD	3 rue Jean Antoine Genty	décédé le 21 mai